



PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion ICPE sécheresse Aisne/Oise/Somme

11 avril 2023

Direction départementale des territoires
de l'Aisne – Service environnement –
Unité politiques publiques de l'eau



Extrait provenant de l'arrêté n° ENV/PPE/2023/002 relatif à la mise en place de mesures coordonnées et progressives de limitation des usages de l'eau par zone d'alerte en cas de sécheresse du 20 février 2023

Usage	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	Sensibiliser les usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées sont reportées (exemple d'opération de nettoyage grande eau) sauf impératif sanitaire ou lié à la sécurité publique.		
Installations de production d'électricité d'origine hydraulique, visées dans le code de l'énergie, qui garantissent, dans le respect de l'intérêt général, l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national		Pour les ICPE disposant d'un arrêté de prescriptions particulières : se référer aux dispositions spécifiques relatives à la gestion de la ressource en eau prévue dans leurs autorisations administratives.		
Rejets des stations d'épuration et des collecteurs pluviaux localisées sur l'Aisne (en aval de Soissons) et la Marne (en aval du barrage réservoir Marne)		Surveillance accrue des rejets Délestages directs par temps sec soumis à autorisation préalable de la DRIEAT et pouvant être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé		



PRÉFET DE L'AISNE

Liberté
Égalité
Fraternité

VCN3 2023 des stations hydrométriques "référence sécheresse" du département de l'AISNE

Basin Versant	Rivière	Station référence	Dpt	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Seuils en m ³ /s													
				1-15	15-31	1-15	15-28	1-15	15-31	1-15	15-30	1-15	15-30	1-15	15-31	1-15	15-30	1-15	15-31	1-15	15-30	1-15	15-31	1-15	15-30	1-15	15-31	Seuil vigilance	Seuil alerte	Seuil alerte renforcée	Seuil Crise										
Somme	Somme	Ham	80	2,06	2,51	2,26	1,409	1,27	1,71																					1,800	1,280	1,110	0,980								
Escaut	Escaillon	Thiant	59	0,69	0,61	0,54	0,44	0,43	0,614																							0,951	0,720	0,639	0,530						
A I S N E	Oise	Serre	Morfiers	02	7,61	4,33	3,34	2,82	2,42	5,58																							2,64	1,88	1,58	1,37					
		Oise	Sempigny	60	35,00	32,6	19,2	16,11	14,00	35,40																									9,40	6,70	5,60	4,60			
		Oise	Flavigny	02	23,90	7,2	5,07	4,50	3,93	12,80																										2,29	1,96	1,80	1,69		
		Oise	Hison		12,70	3,02	1,67	1,49	1,35	6,37																										0,39	0,19	0,13	0,10		
		Aisne	Soissons	02	54,20	58,2	38,5	32,39	29,60	66,70																											13,20	8,90	7,20	6,00	
		Aisne	Berry au Bac (Bras Principal)	02	25,10	24,1	4,06	3,84	3,92	35,60																												1,43	0,62	0,41	0,28
		Automne	Saintines	60	1,95	1,55	1,49	1,40	1,41	1,59																											1,30	1,00	0,94	0,86	
Ourcq	Ourcq	Chouy	02	1,51	1,33	1,13	1,04	1,03	1,41																											0,79	0,65	0,59	0,54		
Petit Morin	Petit Morin	Montmirail	51	0,80	1,11	0,802	0,82	0,77	1,28																												0,57	0,49	0,42	0,36	
	Petit Morin	Jouarre	77	1,88	1,83	1,6	1,54	1,49	2,19																												0,99	0,76	0,66	0,59	
Surmelin	Surmelin	Sf-Eugène	02	1,33	1,22	1	0,96	0,97	1,42																												0,80	0,61	0,56	0,53	
Marne	Marne	Goumay sur Marne	93	83,7	107	58,8	48,72	45,30	68,10																												32,00	23,00	20,00	17,00	

Origine des valeurs : Ariété cadre MODIFICATIF de l'Aisne du 20/02/2023

Légende :

RAS	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
-----	-----------	--------	------------------	-------

Les valeurs des VCN3 affichées sont déterminées en fonction de l'état de notre connaissance à la dizaine de diffusion. Elles sont susceptibles d'être modifiées par la suite.
Les informations fournies dans ce tableau ne sont représentatives que des eaux superficielles. Il ne s'agit que d'un paramètre parmi d'autres permettant au Comité Sécheresse de proposer différentes mesures aux Préfets.

* : valeurs mises à jour



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Géosciences pour une Terre durable

Piézométrie suivie pour de l'arrêté cadre sécheresse de l'Aisne (v 20/02/2023)

*Les valeurs correspondent aux moyennes mensuelles des cotes piézométriques en m NGF.
Les seuils correspondent à ceux du mois de Mars*

Mise à jour du 31/03/2023

Secteur	BSS	Nom	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	VI	AL	AR
Aisne Amont	01074X0006/S1	Amifontaine	62.86	62.61	62.61	62.61	62.61	62.64	63.4	64.29	-	-	-
Escaut	00367X0026/P1	Havrincourt	62.22	61.97	61.93	61.85	61.85	61.89	61.9	61.95	62.85	61.78	61.49
Oise Amont et Sambre	00516X0059/S1	Hirson	184.62	184.4	184.27	184.17	184.17	184.68	184.95	184.9	-	-	-
Oise Moyenne et Ailette	00836X0007/P	Barisis	86.31	86.2	86.14	86.11	86.09	86.17	86.26	86.25	-	-	-
Ourcq	01308X0082/S1	Fère-en-Tardenois	111.8	111.82	111.95	112.03	112.1	112.33	112.39	112.29	-	-	-
Serre	00845X0036/S1	Laon	68.98	68.65	68.48	68.33	68.24	68.29	68.36	68.4	-	-	-
Somme	00497X0018/S1	Etaves et Bocquiaux	93.31	92.71	92.27	91.9	92.27	95.59	97.2	96.88	97.64	95.56	94.72

Vigilance	Alerte renforcée
Alerte	! : proximité d'un seuil